

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CE44

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguer, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 49, insérer l'article suivant:****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport d'information sur les conséquences des restructurations des services de gestion de la forêt. Ce rapport évalue les conséquences des mesures de restructuration des services forestiers et des diminutions de budget et d'emplois. Ce rapport est rédigé par un groupe de travail associant des universitaires spécialistes de ces questions, des inspecteurs de l'inspection générale de l'agriculture et des syndicalistes de l'Office national des forêts représentant la pluralité des points de vue au sein de la profession.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France compte le deuxième massif forestier de l'Union Européenne. Pourtant, le secteur forestier n'emploie plus que 440 000 agents contre 1,5 million d'emplois en Allemagne où la surface forestière est deux fois inférieure à la France.

La fusion des Directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF) avec les Directions départementales de l'équipement (DDE) et les baisses successives des budgets de l'ONF (à travers les baisses de versements compensateurs notamment) ont considérablement affaibli les capacités d'intervention des agents forestiers. De même, la segmentation des activités des agents semble indiquer une politique d'externalisation des services forestiers voire à terme une privatisation.

Or, les forêts relèvent d'une temporalité et d'une logique incompatibles avec les intérêts mercantiles du secteur privé. L'ONF réalise des missions de services publics non directement chiffrables mais pourtant nécessaire à l'environnement (entretien des forêts, qualité de l'air et de l'eau, préservation des biotopes, etc.).

Ce rapport permettra d'analyser les conséquences que ces restructurations et baisses de budget de l'ONF ont sur les conditions de travail des agents et sur la qualité du service public des forêts.